

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 06 avril 2023**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : PROCES VERBAL**

**DATE DE CONVOCATION 30 MARS 2023**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1er étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, TARDY Yvan, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice (sauf pour la 2023-02-03), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice (ayant la procuration de SILLAIER Roger), DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corinne (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (à compter de la 2023-02-03), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha (à compter de la 2023-02-03), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>COLLET Thierry, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey Helen, GASPARD Isabel, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, DOHR Hervé, MANSION François, DI CANDIA Chantal, RIVET Lionel, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>11 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>2 avis de suppléance.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>Christine ASSFELD-LAMAZE</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>Du début à la 2023-02-02 : 52 Présents. Pour la 2023-02-03 : 53 Présents - De la 2023-02-04 à la fin : 54 Présents.</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>Du début à la 2023-02-02 : 63 Votants. Pour la 2023-02-03 : 64 Votants. De la 2023-02-04 à la fin : 65 Votants.</b>

Le Président **Fabrice CHARTREUX** accueille les délégués communautaires et les remercie pour leur présence.

Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président invite l'assemblée à observer une minute de silence en hommage à **Lydie LEPIOUFF**, décédée récemment, dont il rappelle l'engagement de longue date pour le territoire en tant que déléguée communautaire.

Le secrétaire de séance est **Christine ASSFELD LAMAZE**.

Le procès-verbal de la séance du 02 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

**2023-02-01 – FINANCES (7.1) – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2022 DES BUDGETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-02 – INSTITUTIONS (5.3) – DESIGNATION D'UN PRESIDENT D'ASSEMBLEE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-03 – FINANCES (7.1) – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-04 – FINANCES (7.1) – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2023**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-05 – FINANCES (7.1) – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2023**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-06 – FINANCES (7.1) – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES DE L'EXERCICE 2023**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-07 – FINANCES (7.1) – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET ANNEXE EAU DE L'EXERCICE 2023**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-08 – FINANCES (7.1) – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET ANNEXE MOBILITE DE L'EXERCICE 2023**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-09 – FINANCES (7.1) – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2023-02-10 – FINANCES (7.2.1) – FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE 2023**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**, qui indique qu'il n'est pas proposé de modification des taux de fiscalité directe locale en 2023.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2023-02-11 – FINANCES (7.2.1) – FIXATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2023 – PART FIXE ET PART VARIABLE**

La délibération est présentée par **JL STAROSSE**, qui rappelle les éléments de contexte et la réflexion menée au cours des différentes réunions de commissions. L'augmentation conséquente des marchés et des coûts de traitement des déchets, ajoutée à l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) acquittée par la CC2T, nécessitent d'activer tous les leviers possibles pour parvenir à équilibrer le budget annexe des OM. D'une part, les modifications des modalités de collecte et de tri mise en œuvre en 2022 génèrent des économies qui contribuent à amortir l'augmentation des coûts, mais cela n'est pas suffisant.

C'est pourquoi la présentation budgétaire de l'exercice 2023 propose de recourir aux excédents budgétaires antérieurs et d'adapter la fiscalité, uniquement sur la partie incitative de la TEOMi, sans augmenter le taux qui reste à 6,60%. Cela permet d'atteindre l'équilibre, sans renoncer aux investissements prévus notamment sur les plateformes de déchets verts.

**P. MONALDESCHI** indique que la réflexion menée a pris en compte l'impact estimé sur les différentes catégories d'usagers, collectés en bacs ou en points d'apport volontaires, afin de rester équitable.

Il précise également que la seule évolution de taux concerne les zones d'activités économiques du territoire de l'ancienne Communauté de communes de Hazelle-en-Haye, qui passent d'un taux de 5,90% au taux harmonisé de 6,60% appliqué sur le reste du territoire.

**F. CHARTREUX** souligne le processus démocratique qui a conduit à la présentation de cette délibération, les commissions OM et Finances ayant été amenées à examiner le sujet à plusieurs reprises, de même que l'Exécutif, avant de présenter une proposition finalisée lors de la commission des Maires du 23 mars dernier. Il indique que l'utilisation d'une partie des excédents antérieurs rogne un peu sur la marge de manœuvre de la collectivité, mais permet de réduire l'impact fiscal pour les ménages. Il reste qu'une évolution plus favorable de la situation est espérée, notamment grâce aux pistes d'économie mises en œuvre sur la collecte et le tri.

#### Questions et observations de l'assemblée :

**C. AMMARI** note que la partie incitative de la tarification pour les usagers collectés en porte à porte augmente beaucoup, notamment ceux ayant un bac de 240 litres. Elle souligne le risque de réaction de la population concernée, d'autant qu'avec le passage en collecte tous les 15 jours, il n'est plus possible de sortir son bac toutes les 3 semaines, ce qui risque d'obliger à sortir son bac plus souvent, le rythme d'une fois par mois n'étant pas facile à tenir.

**F. CHARTREUX** rappelle que la collectivité n'a pas le choix, le budget devant être présenté en équilibre et souligne que l'impact aurait pu être beaucoup plus fort si le choix n'avait pas été fait d'utiliser une part conséquente des excédents.

**JL STAROSSE** rappelle qu'il reste possible de changer son volume de bac pour optimiser les sorties et indique que, concernant les bacs de 240 litres, cela concerne environ 3000 ménages, sur les 20 000 que compte le territoire.

**A.FONTAINE** note que la population n'est sans doute pas encore assez sensibilisée au tri, ce qui conduit à trop remplir les bacs d'ordures ménagères résiduelles. Il faut informer encore et encore.

**JL STAROSSE** indique que depuis plusieurs semaines, un agent patrouilleur sillonne le territoire et dépose des papiers de rappel des consignes de tri dans les boîtes aux lettres. Il ajoute qu'une flyer sur le tri va de nouveau être distribué.

**P. BRETENOUX** souhaitant savoir si une prospective financière est d'ores et déjà travaillée, **F. CHARTREUX** indique que le budget OM à ce stade conserve une marge de manœuvre financière en n'utilisant pas tous les excédents, afin de préserver le futur. L'impact réel des économies réalisées grâce aux modifications des consignes de collecte et de tri sera connu plus précisément à la fin de l'année. Pour le reste, l'incertitude demeure sur la persistance ou non du contexte très inflationniste que nous connaissons aujourd'hui.

Le Président conclut en soulignant que des collectivités n'ont pas hésité à augmenter fortement les taux de fiscalité locale et notamment la tarification des OM. Il fait valoir que la CC2T fait le choix de la modération au vu des bons

résultats financiers antérieurs et des efforts mis en œuvre pour contenir les coûts, rappelant que le projet d'incinérateur mutualisé s'inscrit pleinement dans cette logique.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

**Délibération adoptée à l'unanimité, Mme AMMARI et M. DOMINIAK s'abstenant.**

#### **2023-02-12 – FINANCES (7.1) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2023-02-13 – FINANCES (7.1) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2023-02-14 – FINANCES (7.1) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE EAU POTABLE 2023**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Questions et observations de l'assemblée :

**P. BRETENOUX** demande quelle est la trajectoire d'évolution possible de ce budget dans les années à venir compte tenu des enjeux de réduction de la consommation d'eau potable liés à la transition climatique, alors que la consommation d'eau constitue la principale recette financière de ce budget. Il souhaite également savoir où en est la réflexion envisagée sur la mise en place d'une tarification modulée, afin qu'un tarif plus fort soit appliqué aux m3 non essentiels.

**L. GUYOT** indique qu'il partage ce raisonnement et ce questionnement, les économies d'eau étant nécessaires car la ressource devient rare. Cela étant, il souligne que les investissements doivent être menés à bien, notamment pour améliorer l'état des réseaux et réduire significativement les fuites qui consomment inutilement de l'eau.

**F. CHARTREUX** ajoute qu'à l'instar de ce qui est fait pour les déchets ménagers, un travail de sensibilisation des habitants est également à mener pour inciter à changer les habitudes sur la consommation d'eau. Parallèlement, il faut poursuivre les chantiers d'ores et déjà engagés pour améliorer le réseau et sécuriser l'approvisionnement de la ressource en eau pour toutes les communes. Cela étant, un travail sur l'évolution de la tarification est effectivement à mener.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2023-02-15 – FINANCES (7.1) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ORDURES MENAGERES 2023**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2023-02-16 – FINANCES (7.1) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZONE ARTISANALE DE NOVIANT AUX PRES 2023**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2023-02-17 – FINANCES (7.1) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE 2023**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2023-02-18 – FINANCES (7.1) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE MOBILITE 2023**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-19 – SUBVENTIONS (7.5.2) – ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE D'UNE SUBVENTION REMBOURSABLE A L'ASSOCIATION MAISON DE L'ENTREPRISE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.  
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.  
**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-20 – COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – ATTRIBUTION DE MARCHES DE TRAVAUX DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DE TERRES TOULOISES NORD**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI** et **L. GUYOT**, qui souligne les bons résultats de l'appel d'offres, les marchés attribués s'élevant à environ 6,8 millions d'euros, alors que l'estimation avoisinait les 7,5 millions d'euros. **F. CHARTREUX** félicite le travail des élus et des agents sur ce dossier et souligne la qualité de ces équipes, qui renforce encore la volonté de leur fournir des locaux de travail plus appropriés.  
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.  
**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-21 – COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'INSTALLATION ET LOCATION DE STRUCTURES MODULAIRES TEMPORAIRES POUR LE PERSONNEL DE LA REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.  
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.  
**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-22 - COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE ET DEPENSES IMPREVUES**

La délibération est présentée par **A. HARMAND**.  
Pas d'observation ni de questions de l'assemblée.  
Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des décisions relatives aux marchés publics, bons de commande et utilisation des dépenses imprévues ci-avant indiquées, prises par le Président ou son représentant.

**2023-02-23 – SUBVENTIONS (7.5.1) – CONVENTION DE PARTENARIAT ET SUBVENTION 2023 AU PROJET BOUCLE DE LA MOSELLE**

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.  
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.  
**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-24 – INTERVENTIONS ECONOMIQUES (7.4) – OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES EN 2023 – RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE – INFORMATION DE L'ASSEMBLEE**

La délibération est présentée par **A. HARMAND**, qui rappelle qu'il s'agit de prendre acte d'une rectification d'erreur matérielle de date dans la délibération adoptée le 15 décembre 2022 sur le sujet.  
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.  
**Le conseil communautaire prend acte de la correction sur les dates d'ouverture dominicale des commerces, à apporter à la délibération adoptée le 15 décembre 2022.**

**2023-02-25 – FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) – VERSEMENT DU FORFAIT MOBILITES DURABLES**

La délibération est présentée par **J. BOCANEGRA**, le Président présentant les excuses de **R. SILLAIRE**, qui aurait dû normalement présenter cette délibération mais est exceptionnellement absent pour raisons de santé.  
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.  
**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-26 – FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION DE POSTE PERMANENT – SERVICE DES ORDURES MENAGERES**

La délibération est présentée par **JL STAROSSE**.  
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.  
**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-27 – FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) – REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT – COMPENSATION DES INTERVENTIONS DE NUIT, DIMANCHES ET JOURS FERIES**

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-28 – INTERCOMMUNALITE (5.7) – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC2T – COMPETENCE MOBILITE - IRVE**

La délibération est présentée par **J. BOCANEGRA**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-29 – SUBVENTIONS (7.5.2) – SEISME EN TURQUIE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-30 – FINANCES (7.10) – ADHESION AU CEREMA**

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-31 – DELEGATIONS DE FONCTIONS (5.4) - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

**2023-02-32 – SUBVENTIONS (7.5.2) – DEMANDE DE FINANCEMENT FONDS SOCIAL EUROPEEN – PLAN DE FINANCEMENT 2023 DU CHANTIER D'INSERTION INTERCOMMUNAL**

La délibération est présentée par **C. SAUVAGE**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-33 – COMMANDE PUBLIQUE (1.2) – AVENANT N°6 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT URBAIN, INTERURBAIN ET SCOLAIRE**

La délibération est présentée par **J. BOCANEGRA**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2023-02-34 – MOBILITE (8.7) – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CC2T AUX TRAVAUX DU SECTEUR CHAMP DE FOIRE A TOUL POUR LE REAMENAGEMENT DU QUAI DE BUS**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance et remercie les délégués.

## ANNEXE – AGENDA DES REUNIONS

AVRIL 2023	MAI 2023	JUIN 2023
1	1	<b>1 COM DES MAIRES</b>
2	2	2
3	3	3
4	<b>4 COM ECO</b>	4
5	5	5 COM DES MAIRES SEM Enr (à confirmer)
<b>6 CC BP</b>	6	<b>6 Conseil exploitation</b>
7	7	7 COM DES MAIRES SEM Enr (à confirmer)
8	8	<b>8 COM FIN.</b>
9	<b>9 COM PETITE ENFANCE</b>	9
10	10	10
11	<b>11 Conseil exploitation</b>	11
12	12	12
13	13	13
14	14	14
15	15	<b>15 CC</b>
16	16	16
17	17	17
18	18	18
19	19	19
20	20	20
21	21	21
22	22	22
23	<b>23 COM EAU &amp;ASS</b>	23
24	<b>24 COM TOURISME</b>	24
25	<b>25 COM MOBILITES</b>	25
26	26	26
27	27	27
28	28	28
29	29	29
30	<b>30 COM URBA HABITAT</b>	30
	<b>31 COM SP</b>	

	MARS 2023		AVRIL 2023		MAI 2023		JUIN 2023
1			1		1		1 COM DES MAIRES
2	CC DOB		2		2		2
3			3		3		3
4			4		4 COM ECO		4
5			5		5		5
6			6 CC BP		6		6 Conseil exploitation
7			7		7		7
8	COM COMMUNICATION		8		8		8 COM FIN.
9	COM ECO		9		9 COM PETITE ENFANCE		9
10			10		10		10
11			11		11 Conseil exploitation		11
12			12		12		12
13			13		13		13
14	COM FIN.		14		14		14
15			15		15		15 CC
16	COM SP + COM EAU&ASS		16		16		16
17			17		17		17
18			18		18		18
19			19		19		19
20			20		20		20
21	Conseil exploitation		21		21		21
22			22		22		22
23	COM DES MAIRES		23		23 COM SP + COM EAU & ASS		23
24			24		24		24
25			25		25 COM MOBILITES		25
26			26		26		26
27			27		27		27
28	COMMISSION URBA - HABITAT		28		28		28
29			29		29		29
30			30		30		30
31					31		